

# DES ÉLUS DPA AU CNOA

## POUR DÉFENDRE LA PROFESSION

En 2017 faisons en sorte qu'il y ait des conseillers DpA élus au CNOA !

La situation de la profession s'est très nettement dégradée et de nombreuses agences ont licencié ou fermé, l'accès à la commande s'est réduit.

Selon la loi de 1977, l'architecture est d'intérêt public. Si cette phrase a un sens, c'est bien parce que la mission de l'architecte est de concevoir, au travers de l'architecture, un cadre de vie auquel peut prétendre l'ensemble de la population. Peut-on défendre la place de l'architecture sans défendre la place de la profession d'architecte ? Évidemment non.

La profession est attaquée, elle doit être défendue. Cette action n'est pas corporatiste quand elle défend le droit d'exercer à la suite de l'obtention d'un diplôme délivré par l'état.

## C'EST POURQUOI DPA DÉFEND :

- **L'indépendance de l'architecte vis-à-vis de l'entreprise, des promoteurs et des groupes financiers ;**
- **Le recours obligatoire à l'Architecte pour tout permis de construire ;** par la suppression du seuil dérogatoire à la loi de 1977. Il y va du droit à l'architecture pour tous.
- **Un barème plancher pour éviter le dumping sur les honoraires ;** dont l'application et les modalités seront à définir avec les diverses organisations représentant la profession et la Tutelle. Le barème existe dans d'autres pays de l'UE, il est revendiqué par le Conseil des Architectes d'Europe.
- **Un diplôme unique d'architecte ;** permettant l'inscription au tableau de l'Ordre (dans un cursus adapté et intégrant l'actuelle formation HMONP).
- **Le maintien et le renforcement de la maîtrise d'ouvrage publique ;** contre la privatisation de la commande publique qui tend à se généraliser avec les PPP, les contrats globaux et toutes les procédures de consultation du type « Réinventer... »
- **Le concours sur esquisse obligatoire pour tout projet public ;** en neuf et/ou en réhabilitation.
- **Une cotisation ordinale équitable.**
- **Une incitation à la formation plutôt qu'une contrainte.**
- **Une aide en vue de l'équipement BIM des agences ;** désormais imposé pour la majorité des appels à candidatures de marchés publics.

Les candidats DpA s'engagent à soutenir ces orientations et les fondements de notre profession réglementée. C'était le sens de l'appel de DpA en mars 2015 à une conférence de défense de l'architecture et de la profession unie, associant l'UNSFA et la SFA, mais qui n'a pas été suivi par le reste des organisations et associations professionnelles. Cet appel reste d'actualité.

Une telle mobilisation permettrait de montrer aux pouvoirs publics la détermination de notre profession à se défendre et à défendre l'intérêt public.

L'Ordre des Architectes interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, n'est certes pas un syndicat mais nous estimons qu'il est dans ses attributions d'être le gardien non seulement du tableau mais aussi de valeurs vitales pour notre profession, garante de la qualité architecturale.

Les architectes comptent sur leurs instances régionales et nationales pour être moteur, avec les syndicats et les associations professionnelles, dans la mobilisation pour la défense d'une profession de plus en plus fragilisée.

La liste DPA se présente à vos suffrages pour agir sur ce mandat au sein du Conseil National de l'Ordre des Architectes.

